PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

À une session ordinaire du Conseil municipal, tenue mardi le 10 mai 2016 à 19 :30 heures, au Centre communautaire, sis au 1425, route 340 à Saint-Télesphore et à laquelle sont présents :

Monsieur le Maire : Yvon Bériault

Madame la conseillère Kim Jones

Messieurs les conseillers : Raymond Leclair, François D'André, Robert Théorêt, Paul Gauthier, Jean-Marie Lavoie

Formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Lise Longtin, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

*Monsieur le maire vérifie et constate qu'il y a quorum, ouvre l'assemblée du 10 mai 2016 à **19:30 heures.***

2016-05-01 ***ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR***

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Gauthier
Appuyé par monsieur le conseiller François D'André
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé en ajoutant les points suivants:

- PIIA implantation d'une maison unifamiliale rue Cuillerier, village de Dalhousie - lot numéro 3 767 840 - zone Ca-2.
- Démission de Monsieur Sébastien Pharand à titre de Lieutenant du Service Incendie.
- Aide financière à la Société Histoire Généalogie Nouvelle Longueuil

ADOPTÉE

2016-05-02 ***ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2016***

Il est proposé par monsieur le conseiller François 'André
Appuyé par madame la conseillère Kim Jones
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire s'étant abstenu de voter

D'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 12 avril 2016 tel que présenté.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DES PERMIS ACCORDÉS EN AVRIL 2016

Le rapport mensuel des permis accordés pour le mois d'avril 2016 est déposé.

2016-05-03 ***APPROBATION DES COMPTES À PAYER***

Il est proposé par monsieur le conseiller Raymond Leclair
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marie Lavoie
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

D'APPROUVER Les listes de comptes à payer du mois d'avril 2016 distribués aux membres du conseil avant la présente séance ordinaire.

ADOPTÉE

2016-05-04 ***APPROBATION DES SALAIRES***

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marie Lavoie
Appuyé par monsieur le conseiller Paul Gauthier
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

D'APPROUVER La liste des salaires du mois d'avril 2016 distribuée aux membres du conseil avant la présente séance ordinaire.

ADOPTÉE

2016-05-05 ***PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2015 DE L'OFFICE MUNICIPALE D'HABITATION DE SAINT-TÉLESPHORE***

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Théorêt
Appuyé par madame la conseillère Kim Jones
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

D'ADOPTER le rapport financier 2015 de l'Office municipale d'Habitation de Saint-Télesphore, présenté par madame Colette Leblanc.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune assistance

2016-05-06 ***EMBAUCHE DU DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E)***

Il est proposé par madame la conseillère Kim Jones
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Théorêt
Monsieur le maire demande le vote.

Pour: Kim Jones, Robert Théorêt, Paul Gauthier, François D'André
Contre: Jean-Marie Lavoie, Raymond Leclair, monsieur le maire Yvon Bériault

QUE le Conseil autorise l'embauche de Madame Micheline Déry au poste de directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Télesphore.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2016-05-07 ***PAIEMENT RÉTROACTIF DE LA PRIME DE REMPLACEMENT DES HEURES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE***

CONSIDÉRANT la résolution 2014-04-09 par laquelle le Conseil autorisait le paiement d'une prime de 5$ l'heure à Madame Lise Longtin secrétaire adjointe durant les absences de la directrice générale;

CONSIDÉRANT la résolution 2014-12-02s par laquelle un nouveau directeur général était embauché;

CONSIDÉRANT QUE durant toute l'année 2015 la prime de remplacement de 5$ l'heure n'a pas été payée lors des périodes de remplacement du directeur général par Madame Lise Longtin;

CONSIDÉRANT QU' à la suite du départ du directeur général Madame Lise Longtin assume, à titre intérimaire et à temps plein, les fonctions de directrice générale et secrétaire-trésorière depuis le 11 novembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par monsieur le conseiller François D'André
Appuyé par monsieur le conseiller Raymond Leclair
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

D'AUTORISER le paiement rétroactif de la prime de 5$ l'heure pour toutes les heures effectuées par Madame Longtin en remplacement du directeur général depuis le 1er janvier 2015.

DE VÉRIFIER auprès des Normes du Travail, à savoir si l'employeur a l'obligation de payer au remplaçant le salaire déjà établit pour ledit poste.

ADOPTÉE

2016-05-08 ***EXERCICE DU DROIT DE RETRAIT - DÉCLARATION DE COMPÉTENCE LIMITÉE DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE PAR LA MRC VAUDREUIL-SOULANGES***

CONDIRÉRANT QU' à sa séance du 2 septembre 2015, la MRC de Vaudreuil-Soulanges a adopté la résolution numéro 15-09-26 par laquelle elle annonçait son intention de déclarer sa compétence limitée, à l'égard de toutes les municipalités locales de son territoire, sur une partie de leur compétence dans le domaine de la culture, cette déclaration visant exclusivement la concertation, la planification et l'accompagnement dans ce domaine;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Télesphore a adopté la résolution numéro 2015-10-19 refusant d'exercer son droit de retrait à l'égard de la compétence limitée de la MRC Vaudreuil-Soulanges dans le domaine de la culture, pour l'exercice financier 2016;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Télesphore investit localement dans la culture telle que dans la bibliothèque municipale et dans le volet culturel de son comité de loisirs;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro 15-09-26 adoptée par la MRC Vaudreuil-Soulanges, une Municipalité peut exercer son droit de retrait en transmettant une résolution à cet effet avant le 90ième jour qui précède le quatrième mercredi du mois de novembre d'un exercice financier;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par monsieur le conseiller François D'André
Appuyé par monsieur le conseiller Paul Gauthier
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter _

QUE la municipalité de Saint-Télesphore avise la MRC de Vaudreuil-Soulanges, qu'elle exerce son droit de retrait à l'égard de cette compétence limitée de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour l'exercice financier 2017.

ADOPTÉE

2016-05-09 ***ADOPTION ET SIGNATURE DE L'ENTENTE CONCERNANT LA FOURNITURE DE SERVICES ADDITIONNELS EN GÉOMATIQUE PAR LA MRC***

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges est dotée d'un service de géomatique actuellement utilisé par les municipalités locales principalement comme un outil de consultation cartographique et d'aide à la prise de décision;

CONSIDÉRANT QUE les services qui peuvent être rendus aux municipalités dans ce domaine sont beaucoup plus vastes, la géomatique permettant désormais de devenir un outil de décision politique afin d'optimiser le rendement des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la MRC peut agir comme intégrateur, gestionnaire et diffuseur de son savoir-faire et que la mise en commun de services additionnels de géomatique permet d'éviter la duplication et l'acquisition par les municipalités locales d'outils dans ce domaine;

CONSIDÉRANT QUE la présente entente ne porte pas sur les outils que la MRC doit fournir à toutes ou plusieurs des municipalités de son territoire, notamment en matière d'aménagement du territoire, de sécurité civile et d'évaluation foncière;

CONSIDÉRANT QUE la MRC peut offrir ces services additionnels de géomatique aux municipalités, en visant l'atteinte du principe de tarification à l'acte (utilisateur-payeur);

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par monsieur le conseiller Raymond Leclair
Appuyé par monsieur le conseiller François D'André
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter _

D'ADOPTER l'entente concernant la fourniture de services additionnels en géomatique par la MRC Vaudreuil-Soulanges aux municipalités-membres.

D'AUTORISER Monsieur Yvon Bériault, maire et Madame Lise Longtin directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer l'entente pour et au nom de la municipalité de Saint-Télesphore.

ADOPTÉE

2016-05-10 ***ADOPTION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE (SCRSI) RÉVISÉ DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES***

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du premier schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 1er juin 2010 ;

VU l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie qui prévoit la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie durant sa 6e année d'application;

CONSIDÉRANT le SCRSI révisé et adopté par le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à la séance du 30 mars 2016;

VU l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie qui prévoit que chaque municipalité concernée et l'autorité régionale déterminent les actions spécifiques qu'elles doivent prendre pour atteindre les objectifs de protection optimale fixés au schéma et déterminer leurs conditions de mise en œuvre dans un plan adopté par chaque autorité qui en sera chargée;

VU l'article 47 de la Loi sur la sécurité incendie qui prévoit une immunité aux municipalités qui ont adopté et respecté les actions du plan de mise en œuvre contenu au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de leur MRC

POUR CES MOTIFS,
Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Gauthier
Appuyé par monsieur le conseiller François D'André
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter _

***D'entériner** les objectifs de protection optimale fixés dans le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges comme déposé à la séance ordinaire du conseil de la MRC le 30 mars 2016 et **d'adopter** le plan de mise en œuvre de la municipalité de Saint-Télesphore contenu au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.*

ADOPTÉE

2016-05-11 ***ADOPTION DE LA TRAJECTOIRE INTERSECTORIELLE EN INSALUBRITÉ MORBIDE DE VAUDREUIL-SOULANGES***

CONSIDÉRANT la problématique des cas d'insalubrité morbide;

CONSIDÉRANT QUE le terme insalubrité morbide se traduit par des individus qui accumulent de façon excessive des objets hétéroclites menant à des conditions de vie insalubres dans leur domicile;

CONSIDÉRANT QUE ces comportements, lorsqu'ils dégénèrent en des situations d'insalubrité majeure du domicile, peuvent entraîner des risques à la santé et à la sécurité pour la personne atteinte, les voisins, les proches et les intervenants;

CONSIDÉRANT QUE la communication entre les instances demeure la pierre angulaire et gage de réussite afin de favoriser la concertation entre les différents partenaires;

CONSIDÉRANT QUE le succès de l'intervention repose sur la mise en commun de l'expertise des différents partenaires;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par monsieur le conseiller Raymond Leclair
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marie Lavoie
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter _

D'ADOPTER "La trajectoire intersectorielle en insalubrité morbide Vaudreuil-Soulanges".

ADOPTÉE

2016-05-12 ***ARBUSTES ET FLEURS À ACHETER POUR LA PLATE-BANDE DE L'HÔTEL-DE-VILLE***

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marie Lavoie
Appuyé par monsieur le conseiller Paul Gauthier
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

D'AUTORISER l'achat d'arbustres et de fleurs pour le paysagement de la plate-bande de l'hôtel-de-ville auprès de fournisseurs locaux, jusqu'à un montant maximum de 500$.

ADOPTÉE

PLANTATION D'ARBRES AVEC MADAME LA DÉPUTÉE LUCIE CHARLEBOIS

Sujet annulé

2016-05-13 ***TIRAGE DU CANDIDAT POUR L'OUVERTURE ESTIVALE DU CHALET***

CONSIDÉRANT QUE le tirage au sort pour choisir le candidat qui sera responsable du chalet pour l'été 2016, aura lieu le 13 mai prochain;

CONSIDÉRANT QUE les services de la personne choisie seront requis du 23 mai au 10 octobre 2016;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par monsieur le conseiller Raymond Leclair
Appuyé par madame la conseiller Robert Théorêt
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

D'ACCEPTER le candidat choisi, lors du tirage qui sera effectué le 13 mai prochain, en tant que responsable du chalet pour la saison estivale 2016.

DE DEMANDER au directeur général de donner les instructions nécessaires concernant les tâches à effectuer lors de l'ouverture et la fermeture du chalet.

D'AUTORISER le paiement de 10 $ pour l'ouverture et la fermeture du chalet les fins de semaine et les jours fériés ainsi qu'un montant de 5 $ pour la fermeture du chalet sur semaine.

ADOPTÉE

2016-05-14 ***CONGRÈS FQM -DÉSIGNATION DES PARTICIPANTS***

Il est résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

D'AUTORISER le maire Yvon Bériault, les conseillers Raymond Leclair et Paul Gauthier à assister au congrès annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités, qui se tiendra à Québec les 29 et 30 septembre ainsi que le 1er octobre 2016. Les frais d'hébergement et de représentation leur seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

2016-05-15 ***AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE ET DES FRAIS D'INSCRIPTION AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC (ACESIQ)***

Il est proposé par Paul Gauthier
Appuyé par François D'André
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

D'AUTORISER le paiement des deux factures suivantes de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec, totalisant un montant de 662 $ taxes en sus:

Facture #	*Description*	*Montants*
17768	*Cotisation du membre*	*245 $ (taxes en sus)*
17769	*Inscription au congrès*	*417 $ (taxes en sus)*

ADOPTÉE

2016-05-16 ***AUTORISATION AU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE D'ASSISTER AU CONGRÈS 2016 DE L'ACESIQ LES 20-21 ET 22 MAI 2016***

Il est proposé par François D'André
Appuyé par Paul Gauthier
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

D'AUTORISER le directeur du service incendie de Saint-Télesphore Monsieur Marc-André Dubé à assister au congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACESIQ) qui se tiendra à Gatineau les 20, 21 et 22 mai 2016.

Les frais d'hébergement et de représentation seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Monsieur Marc-André Dubé confirmera le nom de son remplaçant durant cette période.

ADOPTÉE

2016-05-17 ***AUTORISATION AU DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E) D'ASSISTER AU CONGRÈS 2016 DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)***

Il est proposé par Paul Gauthier
Appuyé par François D'André
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

D'AUTORISER le (la) directeur(trice) général(e) à assister au congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra du 15 au 17 juin 2016, à Québec. Les frais d'hébergement et de représentation lui seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

2016-05-18 ***COUP DE CHAPEAU***

Il est proposé par monsieur le conseiller Raymond Leclair
Appuyé par monsieur le maire Yvon Bériault
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

DE DÉCERNER un coup de chapeau à Madame Mélanie Primeau et Madame Annick Lavigne pour l'ensemble de l'organisation du camp de jour.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

La correspondance mensuelle est présentée aux membres du conseil.

DIVERS

Sujets ajoutés:

2016-05-19 ***PIIA IMPLANTATION D'UNE MAISON UNIFAMILIALE RUE CUILLERIER, VILLAGE DE DALHOUSIE - LOT NUMÉRO 3 767 840 - ZONE CA-2***

CONSIDÉRANT les plans déposés pour l'implantation d'une nouvelle maison sur le lot 3 767 840;

CONSIDÉRANT les critères du règlement sur les PIIA pour la zone CA-2;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de la demande;

PAR CONSÉQUENT,
Il est proposé par monsieur le conseiller François D'André
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marie Lavoie
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

D'ACCEPTER la demande de PIIA relative à l'implantation d'une maison unifamiliale, projetée sur la rue Cuillerier, village de Dalhousie - lot 3 767 840, le tout selon les plans fournis, avec recommandation de mettre au moins une fenêtre par pièce.

ADOPTÉE

2016-05-20 ***DÉMISSION DE MONSIEUR SÉBASTIEN PHARAND À TITRE DE LIEUTENANT DU SERVICE INCENDIE***

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Sébastien Pharand a remis sa démission à titre de lieutenant du Service Incendie de Saint-Télesphore mais désire continuer à servir comme simple pompier;

PAR CONSÉQUENT,
Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Gauthier
Appuyé par monsieur le conseiller François D'André
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

D'ACCEPTER la démission de Monsieur Sébastien Pharand à titre de lieutenant du Service Incendie de Saint-Télesphore effective le 10 mai 2016 et à compter de cette date rémunérer Monsieur Pharand comme simple pompier.

ADOPTÉE

2016-05-21 ***AIDE FINANCIÈRE À LA SOCIÉTÉ HISTOIRE GÉNÉALOGIE NOUVELLE LONGUEUIL***

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Théorêt
Appuyé par monsieur le conseiller Raymond Leclair
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

D'AUTORISER l'achat d'une publicité dans le bulletin Rivière à Delisle numéro 4, émis par la Société Histoire Généalogie Nouvelle Longueuil, au montant de 200$.

ADOPTÉE

2016-05-22 ***AIDE FINANCIÈRE À LA PRÉMATERNELLE "AU PAYS ENCHANTÉ"***

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Théorêt
Appuyé par monsieur le conseiller François D'André
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

D'autoriser une aide financière au montant de 500$ à la prématernelle "Au pays enchanté", afin d'aider le Conseil d'administration à procéder aux réparations nécessaires au bon fonctionnement du bâtiment.

ADOPTÉE

2016-05-23 ***AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)***

Il est proposé par Paul Gauthier
Appuyé par Robert Théorêt
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

D'AUTORISER le paiement de la cotisation annuelle à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour Madame Micheline Déry au montant de 766.55 $ taxes en sus.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune assistance.

2016-05-23 ***LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE***

Il est proposé par monsieur le conseiller François D'André
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marie Lavoie
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

Que, puisque tous les points à l'ordre du jour ont été discutés, la séance soit levée à 20:19 heures.

ADOPTÉE

Le procès verbal de la présente assemblée est accepté et signé par Monsieur le maire, ce jour du mois de juin 2016.

_____
Monsieur Yvon Bériault, maire

_____
Lise Longtin directrice générale,
secrétaire-trésorière par intérim